

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
04/01/22

Dossier complet le :
04/01/22

N° d'enregistrement :
2022-2001

1. Intitulé du projet

Mise en place de nouveaux parkings de stockage de véhicules neufs (parkings WP1 et COROLA)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TOYOTA LOGISTICS SERVICES FRANCE (TLSFR)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Matthieu POIDEVIN

RCS / SIRET

4 2 9 7 2 1 1 8 6 0 0 0 2 2

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41b)	Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à agrandir l'aire de stockage de véhicules fabriqués sur la partie TLSFR de l'usine TOYOTA située sur les communes d'Onnaing & Rombies et Marchipont.

TOYOTA est implanté dans un site de 233 ha occupé pour partie par l'usine de fabrication des véhicules proprement dite TMMF (Toyota Motor Manufacturing France) et pour l'autre partie l'expédition des véhicules dite TLSFR (Toyota Logistics services France).

La nouvelle aire de stockage de véhicules neufs fabriqués sur le site sera composée de 2 parties :

- le parking WP1 qui accueille déjà des véhicules mais qui va être imperméabilisée et agrandie
- le parking COROLA qui sera mis en place sur une zone actuellement enherbée qui sera imperméabilisée

Au total, les nouveaux parkings de stockage de véhicules neufs représenteront une surface imperméabilisée de 127 904 m².

4.2 Objectifs du projet

de l'est, d'Angleterre et d'Outre mer et leur réexpédition.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

COROLA. Aucune installation n'est présente sur ces zones.

La phase travaux va donc consister uniquement en l'imperméabilisation des zones par de l'enrobé. Ces zones sont localisées en dehors des zones de production et les travaux ne perturberont pas le fonctionnement du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Actuellement, les véhicules neufs produits sur le site sont stockés sur une zone non imperméabilisée de 52 000 m². Cette zone va être imperméabilisée et agrandie (zone WP1). La nouvelle surface imperméabilisée sera de 79 904 m².

Dans un second temps, compte tenu de la mise en place d'une nouvelle route logistique par train et donc de l'augmentation du nombre de véhicules neufs reçus sur site, un parking imperméabilisé complémentaire de véhicules neufs sera mis en place sur une autre zone du site (zone actuellement enherbée) pour une surface de 48 000 m².

Au total, les nouveaux parkings de stockage de véhicules neufs représenteront une surface imperméabilisée de 127 904 m².

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire :

- Mairie de Rombies et Marchipont PC A 00006 déposé le 01/07/2021
- Mairie d'Onnaing PC A 00032 déposé le 05/07/2021

Aucun permis d'aménager n'a été déposé pour la création des parkings. En effet, le permis de construire déposé fait référence aux zones de parkings ainsi que différents petits bâtiments.

Le présent projet fait partie d'un ensemble de modifications qui ont fait l'objet d'un porter à connaissance à la DREAL dans le cadre de l'ICPE. Les autres modifications du porter à connaissance ne font pas l'objet du cas par cas car ils n'entrent pas dans un seuil des critères de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement (pas de dépassement du seuil de la catégorie 39).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Zone actuelle de stockage de véhicules neufs non imperméabilisée	52 000 m ²
Projet :	
Zone de stockage de véhicules neufs imperméabilisée - WP1	79 904 m ²
Zone de stockage de véhicules neufs imperméabilisée - COROLA	48 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parc d'activités de l'Escaut sud
59264 Onnaing

Parcelles cadastrales :

- 527 ZH (Onnaing)
- 222 ZB (Estreux)
- 141 ZC (Rombies et Marchipont)

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 36' 58" .. Lat. 03° 64' 61" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Onnaing, Estreux, Rombies et Marchipont

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le site est réglementé par un arrêté préfectoral du 27/10/2014 et des arrêtés complémentaires des 20/11/2014, 23/12/2015, 06/07/2016 et 14/05/2018.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - ZNIEFF de type I "Vallée de l'Aunelle et du ruisseau du Sart" située à environ 2 km au sud-ouest du site - ZNIEFF de type II "La basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge" située à environ 4 km au nord-est du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En application de la directive européenne de 2002 sur la lutte contre le bruit et du code de l'environnement, Valenciennes Métropole et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ont réalisé conjointement des cartes de bruit stratégiques sur l'Agglomération de Valenciennes. Un plan de prévention du bruit dans l'environnement à l'échelle de l'Agglomération a été engagé par les deux communautés.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié est localisé à environ 4 km au sud de la zone tampon du bassin minier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé au sein d'une zone à dominante humide. Les zones à dominantes humides les plus proches du site sont présentées en Annexe 8.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Onnaing est couverte par un plan de prévention des risques inondation. La commune est également un territoire à risque important d'inondation (TRI). La commune de Rombies et Marchipont est couverte par un plan de prévention des risques inondation. La commune d'Estreux est couverte par un plan de prévention des risques inondation. Non, enquête publique en cours
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASIAS le plus proche du site est référencé NPC5905620 pour un atelier de serrurerie dont l'activité terminée et est situé à environ 2 km à l'ouest du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable n'est situé à proximité du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est inscrit à environ 30 km au sud-est.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'un site NATURA 2000. Les sites NATURA 2000 les plus proches du site sont (cf. Annexe n°6) : - Site directive Oiseaux "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" (FR3112005) localisé à environ 8 km au nord-ouest du site - Site directive Habitats "Forêt de Raismes " (FR3100507) localisé à 9km au nord-ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le "Parc de la Rhonelle et square de la Dodonne" (59-SC13) situé à environ 2,5 km au sud-est du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau (parking uniquement)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de modification des masses d'eaux souterraines (absence de prélèvement dans les eaux souterraines).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déblais / remblais sur les zones de parking pour éviter tout apport ou enlèvement de matériaux
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déblais / remblais sur les zones de parking pour éviter tout apport ou enlèvement de matériaux
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking WP1 sera localisé au sein d'une zone déjà occupée par un parking et en terre (pas de végétation). Le parking COROLA sera localisé au sein d'une zone enherbée sans aucune autre végétation comprise entre le parking existant et la piste d'essai de véhicules.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé à proximité d'une zone NATURA 2000 (zone NATURA 2000 localisée à plus de 8 km du site).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vue de la distance du site aux zones naturelles environnantes (la plus proche étant localisé à environ 1,5 km du site), le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur ces réserves écologiques.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reste dans le périmètre du site TOYOTA sur des parcelles appartenant à TOYOTA . L'usage du sol n'est pas modifié. Il ne nécessite pas d'acquisition foncière ou d'extension sur des espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes d'Onnaing, d'Estreux et de Rombies et Marchipont sont concernées par les risques technologiques suivants : engins de guerre et transport de matières dangereuses. Le projet n'est pas localisé à proximité de l'autoroute ou d'une route passante et ne sont donc pas concernées par le risque de transport de matières dangereuses. Aucun terrassement profond ne sera réalisé dans le cadre du projet (décapage superficiel uniquement) et donc le projet n'est pas concerné par le risque d'engins de guerre.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes d'Onnaing, d'Estreux et de Rombies sont concernées par les risques naturels suivants : inondation, mouvement de terrain et séisme. Le projet n'est pas localisé à proximité d'un cours d'eau et n'est donc pas concerné par le risque d'inondation. Aucun bâtiment ne sera construit, il n'est donc pas concerné par le risque sismique. Aucun terrassement profond ne sera réalisé (décapage superficiel uniquement) dans le cadre du projet, le projet n'est donc pas concerné par le risque de mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, le projet est susceptible d'engendrer l'envol de poussières. Des mesures adaptées comme l'arrosage des voiries seront mises en place pour limiter la nuisance. De plus, le projet ne prévoit pas d'ajouter des points de rejet atmosphériques supplémentaires par rapport à l'état actuel du site, et ne prévoit pas de changement des activités réalisées sur le site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les différents aménagements prévus sur le site n'engendreront pas d'augmentation du trafic routier sur site (pas d'augmentation de production et pas d'embauches prévues), à l'exception ponctuellement lors des phases de travaux (engins de chantier). Les futurs parkings de véhicules neufs seront utilisés pour stocker les véhicules produits sur site ainsi que les véhicules arrivés par train (nouvelle liaison Royaume-Uni et République Tchèque).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation génératrice de bruit ne sera mise en place dans le cadre du projet (parkings de véhicules neufs). Au vue de la nature du projet, il n'est pas concerné par les nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune installation génératrice d'odeur ne sera mise en place dans le cadre du projet (parkings de véhicules neufs).</p> <p>Au vue de la nature du projet, il n'est pas concerné par les nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune installation génératrice de vibrations ne sera mise en place dans le cadre du projet (parkings de véhicules neufs).</p> <p>Au vue de la nature du projet, il n'est pas concerné par les vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des mats d'éclairage seront mis en place au niveau des parkings de véhicules neufs. Ces mats seront moins hauts que ceux actuellement mis en place et seront judicieusement répartis afin de limiter les émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas d'ajouter des points de rejet atmosphériques supplémentaires par rapport à l'état actuel du site, et ne prévoit pas de changement des activités réalisées sur le site.</p> <p>En phase chantier, l'usage des engins pourra ponctuellement engendrer des rejets polluants dans l'air (gaz d'échappement, dégagement de poussières).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera de nouvelles surfaces imperméabilisées engendrant des rejets liquides.</p> <p>Les parkings véhicules neufs prévus engendreront l'imperméabilisation d'environ 12,8 ha supplémentaires (total futur de 85,11 ha de surfaces imperméabilisées sur le site).</p> <p>Les rejets d'eaux pluviales de ruissellement seront collectés dans le réseau étanche existant menant dans un bassin de 90 000 m3 dimensionné pour une surface efficace de ruissellement de 160 ha. Voir détail en annexe 9.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de rejets d'eaux industrielles (uniquement des eaux pluviales)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de déchets de production (stockage de véhicules neufs).</p> <p>Absence de déconstruction dans le cadre de l'aménagement des parkings.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises du projet sont situées hors périmètre de protection de monuments historiques. Les zones de parkings sont situées sur une zone ayant déjà la même fonction et sur une zone enherbée entre le parking existant et la piste d'essai.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements seront réalisés au sein des limites ICPE du site. Le projet ne vise pas à s'étendre en dehors du périmètre actuel du site. L'usage du sol ne sera pas modifié (pas de modification des documents d'urbanisme).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'a pas été identifié de projet :

- ayant fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;
- ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public; et susceptible de présenter des effets cumulés avec le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de création et d'imperméabilisation de 2 nouveaux parkings de véhicules neufs va entraîner uniquement des impacts négatifs sur les thématiques présentées ci-dessous qui seront gérées de la manière suivante:

- les eaux pluviales de ruissellement des nouvelles zones imperméabilisées seront dirigées dans le réseau pluvial existant qui a été dimensionné pour une surface efficace de ruissellement de 160 ha (la surface imperméabilisée du site sera de 85,11 ha avec le projet)
- des dispositions seront mises en place pour limiter les émissions lumineuses (mats moins hauts et judicieusement disposés)
- Toutes les dispositions seront prises pour minimiser les nuisances en phase travaux : travaux réalisés de jour, plan de circulation, arrosage pour limiter l'envol de poussières...

Le projet ne prévoit pas de changement au niveau de son activité. Il s'insère sur des emprises industrielles existantes et n'implique pas d'extension en dehors de son périmètre.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de TOYOTA prévoit la création et l'imperméabilisation de 2 zones de parkings de véhicules neufs au sein de son site d'Onnaing. Les 2 parkings seront localisés sur des zones n'ayant pas d'enjeux écologiques (zones enherbées au sein d'un site industriel au droit ou à proximité immédiate de zones ayant la même fonction). Le projet respectera l'ensemble des dispositions imposés par le règlement d'urbanisme de la zone et le PLU. L'activité du site sera inchangée. Aucune extension géographique hors du site n'est prévue. Les eaux pluviales des nouvelles zones imperméabilisées seront gérées au sein du réseau existant suffisant dimensionné pour gérer le surplus des zones nouvellement imperméabilisées.

Compte tenu de ces éléments et du respect des réglementations en vigueur, TOYOTA considère qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Description du projet Annexe 8 : Localisation des zones humides autour du site Annexe 9 : Dimensionnement du réseau d'eaux pluviales du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Onnaing

le, 21/12/2021

Signature

